

# ACCUEIL PERISCOLAIRE 2011/2012

## INSCRIPTIONS

Nous organiserons deux journées d'inscriptions le mercredi 31 août et le jeudi 01 septembre de 10h00 à 15h00.

Nous vous rappelons que votre/vos enfants ne pourront être accueillis sans dossiers constitués. Les journées d'inscriptions concernent donc toutes les familles !

Si vous n'êtes pas disponible, vous pouvez déposer, dans la boîte aux lettres (7 rue de l'Eglise en face de la mairie), votre dossier complet, sous enveloppe, constitué des documents suivants (mais pas avant la dernière semaine d'août) :

fiche sanitaire et de renseignements remplis (à récupérer en Mairie)

n° d'allocataire

coefficient familial

attestation d'assurance scolaire et extra scolaire

photocopies du carnet des vaccinations à jour

n° sécurité sociale

un chèque à l'ordre du Trésor Public pour le règlement de la première planche d'heures. (42.5€/20h ou 24.5€/10h)



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
MAIRIE DE CHABONS

[www.chabons.fr](http://www.chabons.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

### ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

06 89 94 58 88

Adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 03/12/2010

Il fonctionne tous les jours du lundi au vendredi, sauf mercredis, jours fériés et vacances scolaires.  
Il est organisé en référence au calendrier officiel des congés scolaires.  
Il est ouvert pour la garderie du matin entre 7 H 30 et 8 H 30 et pour celle du soir entre 16 H 30 et 18 H 30.

Le respect des horaires du matin et du soir est impératif. C'est à partir de 7 H 30 que les enfants sont sous la responsabilité du service et le soir jusqu'à 18 H 30 au plus tard. Tout abus fera l'objet d'un avertissement et la Commune se réserve le droit de ne plus prendre le (ou les) enfant(s) concernés.

Il est fortement conseillé aux familles utilisatrices d'inscrire leur(s) enfant(s) en « mode permanent » à la garderie périscolaire, toutefois, dans la limite des places disponibles les inscriptions en « mode occasionnel » seront possibles. Les enfants ne seront inscrits qu'en fonction des places disponibles conformément aux autorisations administratives.

#### INSCRIPTIONS :

Les premières inscriptions se font au local Lamartine ou à la Mairie, la dernière semaine d'août ou durant l'année pendant les heures de présence de la responsable. Seuls les enfants **ayant un dossier constitué au préalable peuvent bénéficier de ce service**. Une fois les documents nécessaires à l'inscription remplis, il vous suffit de laisser votre message sur le répondeur du 06 89 94 58 88 en indiquant le nom et le prénom de l'enfant concerné, son école et sa classe. Si nous ne vous rappelons pas c'est que son inscription est prise en compte. Les messages sont écoutés jusqu'à 18 H 30. Les inscriptions pour le lundi matin se font jusqu'au vendredi soir 18 H 30 et pour le jeudi matin, jusqu'au mardi soir 18 H 30.

#### TARIFICATION :

Elle s'organise sous la forme de planches horaires réglées à l'avance.

Horaire	2,70 €
10 heures	24.50 €
20 heures	42.50 €

Tous les règlements des heures de garderie se feront auprès de la responsable par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèce (la somme devra être exacte).

#### RESPONSABILITE :

- Pour des raisons de sécurité les enfants inscrits doivent être déposés et récupérés par les parents ou la personne dûment habilitée dans l'enceinte de l'établissement et en présence d'une personne de l'équipe d'encadrement. L'équipe d'adultes ne laissera pas partir un enfant avec une personne autre que les parents ou les personnes renseignées sur la fiche sanitaire.
- Nous considérons l'enfant responsable de ses affaires et nous déclinons donc toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels.

#### ANNULATION :

Toute heure entamée ou annulée le jour même sera facturée. Vous vous devez donc de prévenir le service 24 Heures à l'avance ou de justifier l'absence de votre/vos enfant(s) par un certificat médical. Toute annulation se fera par téléphone au 06 89 94 58 88 en laissant le nom et le prénom de l'enfant concerné, son école et sa classe. Les messages seront écoutés jusqu'à 18 H 30. Dans un souci d'organisation nous vous demandons de nous prévenir de l'absence de votre enfant même si elle s'effectue le jour « J ». Merci !

#### REFUS D'INSCRIPTION OU RENVOI :

- Dans un souci de sécurité collective nous pourrions refuser votre enfant si **ses vaccinations obligatoires** à l'accueil collectif ne sont pas à jour.
- La garderie périscolaire est un lieu de vie collectif où sont respectées les valeurs citoyennes. Pour définir et représenter l'engagement des enfants à la vie sereine de cet accueil, ils participent à l'élaboration de règles de vie collectives validées par le groupe et les adultes qui encadrent. C'est donc en référence à ce document signé que l'équipe d'adultes prendra des décisions de sanction à l'égard de tout enfant ayant enfreint une de ces règles.  
Dans tous les cas, **tout acte de violence physique ou morale sera suivi, après avertissement et rencontre avec les parents, d'un renvoi.**

